

AGROnouvelles

LE BULLETIN D'INFORMATION DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Volume 39 No 2

septembre 2002

DOSSIER REA

Les agronomes et le Règlement sur les exploitations agricoles

Le 15 juin dernier entré en vigueur le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) édicté par le MENV. L'Ordre a rapidement procédé à la mise sur pied de comités de travail ayant pour mandat de définir les lignes directrices visant à orienter les agronomes qui exercent au regard des nouvelles exigences réglementaires. Nous vous présentons, dans cette édition de l'Agro-Nouvelles, l'essentiel des orientations prises à ce jour par l'OAQ. Un dossier en constante évolution... (À lire aux pages 3, 4, et 5)

À LIRE CE MOIS-CI

Le message de la présidente

« Reconnaissance – Engagement – Action » par M^{me} Claire Bolduc, agr. . p. 2

Dossier

« Les agronomes et le Règlement sur les exploitations agricoles » . . . p. 3-5

Retrait du tableau

des membres de l'OAQ p. 6-7

Les affaires professionnelles

« Les conflits d'intérêts » par M. Georges O'Shaughnessy, agr. . . p. 8-9

Colloque sur le phosphore

« Présentation des conférenciers » p. 11-12

Colloque sur le phosphore : Une gestion éclairée !

7 heures de formation reconnue par l'OAQ

Le 6 novembre prochain à Drummondville

Pour connaître le programme : <http://www.oaq.qc.ca>

Pour s'inscrire ... et avoir une place

Date limite de préinscription : le 19 octobre 2002

Pour mieux connaître les conférenciers ... et leur expertise dans le domaine

Voir la présentation de chacun des conférenciers aux pages 11 et 12

Sondage À vous la parole !

Pour valoriser et promouvoir la profession d'agronome

Un sondage a été encarté à votre intention dans ce numéro de l'Agro-Nouvelles. Nous vous invitons à prendre un peu de temps pour le lire et surtout pour y répondre, d'autant plus que nous croyons que vous aurez du plaisir à le remplir. Vos réponses constitueront un point de départ important pour la consolidation et la mise en place de nouvelles actions et outils de communications qui nous permettront, ensemble, de valoriser et de promouvoir la profession agronomique. À vous la parole!

179
Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec
L'LEGAL38
6211-12-007



Ordre
des agronomes
du Québec

LE MESSAGE

de la présidente

Responsabilité – Engagement – Action



RE A !! Ces quelques lettres vous disent quelque chose ? Le 15 juin dernier entré en vigueur le Règlement sur les exploitations agricoles. Ce dernier constitue la mise à jour du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) édicté en 1997. Cette réglementation sanctionnait, pour la toute première fois, un acte précis à l'intérieur du champ exclusif de la pratique agronomique en réaffirmant l'importance cruciale du rôle professionnel joué par les agronomes dans le domaine de la fertilisation agricole.

Mais, bien au-delà de la reconnaissance d'un acte agronomique, le RRPOA a d'abord favorisé l'adoption de pratiques agricoles de plus en plus respectueuses de l'environnement. Et, malgré le fait que l'application du RRPOA n'ait pas toujours été facile, on peut tout de même affirmer que les retombées ont été globalement positives. C'est dans la foulée de cette introduction de nouvelles pratiques environnementales dans le quotidien agricole que l'Ordre a accueilli favorablement les propositions de modernisation du RRPOA et présentait un dossier à cet effet dans *l'Agro-Nouvelles* de mars dernier.

Des responsabilités confirmées

Différent du règlement précédent, qui s'attardait davantage sur le comment de l'action environnementale, le REA précise plutôt les objectifs à atteindre en la matière. Les interventions professionnelles permettant de rencontrer ces objectifs sont ainsi nettement valorisées. Dans ce contexte, les agronomes, qui assumaient déjà la responsabilité des recommandations en fertilisation, voient dorénavant leur responsabilité confirmée et renforcée, notamment par les suivis des recommandations de fertilisation qu'ils doivent effectuer et par le processus d'avis de projet qui concernent les nouveaux établissements et les agrandissements d'entreprise. Le REA repose donc sur l'expertise et le travail de ceux et celles qui sont au cœur de l'action environnementale à la ferme: les agronomes.

Il va sans dire que la déontologie à laquelle sont soumis les agronomes offre une garantie additionnelle, à la fois aux producteurs agricoles et à la société qui a confié de façon exclusive certaines activités spécifiques aux agronomes.

Des engagements de l'Ordre

Le nouveau règlement va plus loin encore au niveau professionnel en interpellant directement la structure mandatée pour veiller à la compétence actuelle et future des agronomes, soit l'Ordre des agronomes du Québec. En effet, en plus de son mandat de surveillance générale des agronomes, et donc, dans le cas présent, de ceux impliqués dans la prestation de conseils en fertilisation, l'Ordre a désormais le devoir de déterminer certains paramètres incontournables devant servir

à la réalisation de ces recommandations agronomiques. Il appartient donc à l'OAQ de préciser les éléments de contenu du PAEF, d'établir les lignes directrices et les balises portant entre autres sur le suivi des recommandations du PAEF, sur les épandages d'automne et les dates d'exclusion, sur la validation de certains outils utilisés en fertilisation, bref sur les mécanismes scientifiques sur lesquels s'appuient les agronomes. L'Ordre a ainsi pris des engagements fermes, d'abord celui de soutenir adéquatement ses membres dans leur travail et ensuite, celui de collaborer avec les autorités du ministère de l'Environnement et les différents partenaires afin que les objectifs fixés par le REA soient atteints, pour le plus grand bénéfice de tous.

Notre mot d'Ordre: action!

Afin de répondre efficacement aux besoins des agronomes et aux attentes soulevées par le REA, l'Ordre s'est donné un important plan d'action. Celui-ci a pour objet d'une part, de maintenir et de développer les compétences agronomiques en matière de fertilisation et, d'autre part, de s'assurer que tous les agronomes touchés de près ou de loin par le règlement auront une compréhension intégrale et uniforme du REA. Il va sans dire que nous nous sommes assurés de la collaboration du ministère de l'Environnement dans plusieurs de ces actions puisque l'application du REA relève de sa responsabilité.

Déjà, au printemps dernier, les activités de soutien entourant la mise à jour du règlement prenaient forme et nous avons offert aux membres de l'OAQ une activité de formation continue sur les PAEF, les PAEV et le phosphore qui a suscité un grand intérêt. L'Ordre prévoit donc poursuivre dans cette lancée en tenant un Colloque sur le phosphore dès novembre prochain, colloque qui sera précédé d'une tournée provinciale d'information sur le REA. D'autres activités de formation continue et de soutien aux formations universitaires seront aussi disponibles et l'Ordre favorisera la circulation d'informations et de documents pertinents par le biais de son site Internet.

Le REA est ambitieux et si l'implication de l'Ordre dans sa réalisation est capitale, celle de chacun des agronomes engagés sur le terrain l'est tout autant. Jamais nous n'aurons eu une si belle occasion de valoriser nos compétences et notre profession. C'est aussi un des objectifs à atteindre avec le REA. Souhaitons-nous alors de répondre entièrement à toutes ces attentes!

Claire Bolduc, agr.
Claire Bolduc, agronome

Les agronomes

et le Règlement sur les exploitations agricoles

Étant grandement concerné par le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles (REA) entré en vigueur le 15 juin dernier, l'Ordre a rapidement procédé à la mise sur pied de comités de travail qui s'affairent, depuis plusieurs semaines, à définir les lignes directrices visant à orienter les agronomes qui exercent au regard des nouvelles exigences réglementaires du ministère de l'Environnement (MENV).

Plus spécifiquement, les travaux réalisés jusqu'à présent ont porté sur le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et le suivi des recommandations, l'avis de projet et le bilan de phosphore provisoire qui accompagne l'avis de projet ainsi que sur l'attestation de conformité. De plus, l'Ordre s'est penché sur la question des épandages après le 1^{er} octobre. Enfin, l'Ordre a tenu de nombreuses rencontres de suivi avec les représentants du MENV afin d'établir les mécanismes à mettre en place pour assurer l'atteinte des objectifs environnementaux qui sous-tendent le REA.

Soulignons que les travaux entrepris sont d'autant plus stimulants pour l'OAQ qu'ils s'inscrivent dans un nouveau contexte où les compétences et les responsabilités professionnelles des agronomes sont pleinement reconnues et valorisées. Cet article présente donc l'essentiel des orientations prises à ce jour.

PAEF et suivi des recommandations

Tout comme dans l'ancien règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, le plan agroenvironnemental de fertilisation demeure la pièce maîtresse du REA. Ainsi, en plus de définir les doses de matières fertilisantes, les modes et les périodes d'épandage, le PAEF doit présenter le diagnostic global de l'entreprise en relevant les principales contraintes à l'efficacité de la fertilisation et en proposant une démarche environnementale (art. 23).

Afin de tenir compte des particularités du REA, l'OAQ a révisé sa « Grille de référence pour la préparation et la mise à jour d'un PAEF » en y intégrant les éléments de suivi quant aux recommandations émises par l'agronome. De fait, le REA associe dorénavant le PAEF à un suivi obligatoire (art. 25). Dans ce contexte, il appartient à chaque agronome d'établir avec son client, lors de la définition du mandat, le mode de suivi à effectuer puisque le PAEF et le suivi s'inscrivent dans une démarche évolutive et d'accompagnement du producteur agricole.

La grille de référence proposée constitue un guide en soi puisqu'elle comporte les différentes composantes que l'OAQ s'attend à trouver dans un PAEF. C'est d'ailleurs selon cette grille que le comité d'inspection professionnelle verra à vérifier la compétence des agronomes qui réalisent des PAEF. Le plan agroenvironnemental de fertilisation doit donc constituer un outil clair et compréhensible, utilisé par l'entreprise agricole pour gérer sa fertilisation dans un contexte de gains environnementaux.

Avis de projet et attestation de conformité

Avec la venue du REA, bon nombre de certificats d'autorisation sont désormais remplacés par des avis de projet auxquels se rattachent des attestations de conformité des travaux (art. 39). Ces documents, qui doivent être transmis au ministère de l'Environnement, exigent la signature d'un agronome dans les situations où il y a augmentation, par rapport au droit d'exploitation, de la production annuelle de phosphore (P_2O_5).

Il est important de bien comprendre toute l'importance que revêtent l'avis de projet et l'attestation de conformité puisqu'ils viennent explicitement reconnaître la responsabilité qu'a l'agronome face à la capacité d'une entreprise à gérer sa fertilisation. Cette responsabilité professionnelle, loin d'être nouvelle, est beaucoup plus évidente dans le nouveau contexte réglementaire puisque d'une part, le MENV ne vient plus cautionner le travail de l'agronome et que, d'autre part, l'avis de projet et l'attestation de conformité deviennent les principaux documents de référence pour l'octroi d'aides financières, notamment par La Financière agricole du Québec ou par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de son programme Prime-Vert. Ainsi, l'avis de projet et l'attestation de conformité constituent des actes agronomiques, au même titre que le PAEF et le suivi des recommandations du plan.

Afin d'orienter les agronomes et de préciser les responsabilités qui incombent à chaque intervenant, soit l'agronome et l'ingénieur, l'OAQ a élaboré une liste de documents de référence pouvant être utilisés pour réaliser l'avis de projet et constituer le dossier de l'entreprise agricole. Cette liste est disponible sur le site Internet de l'Ordre. Précisons que le formulaire produit par le MENV et intitulé « Avis de projet » doit être dûment rempli et signé par l'agronome ainsi que par l'exploitant agricole, et déposé au ministère 30 jours avant la réalisation du projet.

Par la suite, une attestation de conformité de projet, encore une fois signée par l'agronome, doit être transmise au MENV, tel que prescrit par le règlement. Cette attestation devrait contenir les éléments d'information ciblés par l'OAQ dont la liste est disponible sur le site. Il revient toutefois à l'agronome de convenir du mode de présentation de ces informations puisqu'il n'y a pas de formulaire prévu à cet effet.



Bilan de phosphore

L'article 35 du REA prévoit que toute entreprise agricole visée par le règlement dépose un bilan de phosphore au ministère de l'Environnement, au plus tard le 15 juin 2003. Ce bilan doit estimer, d'une part, le volume annuel des matières fertilisantes produites à la ferme ou reçues et, d'autre part, le volume posant être épandu sur les terres disponibles, soit celles en propriété, en location ou sous entente, tout en respectant les dépôts maximums fixés à l'annexe I du règlement. Comme le bilan de phosphore constitue une première étape logique à la réalisation d'un PAEI, il doit obligatoirement être signé par un agronome.

Chaque année, le bilan de phosphore devra être mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des paramètres de l'entreprise agricole. Cette mise à jour n'aura toutefois pas à être déposée annuellement au ministère mais devra être conservée au dossier de l'entreprise agricole.

Il est à noter que d'ici à ce que le MENV rende disponible le formulaire approprié pour le dépôt du bilan de phosphore, les agronomes sont tenus d'utiliser un formulaire provisoire intitulé « Bilan de phosphore – Avis de projet » qui doit, depuis le 15 juin 2002, accompagner tout avis de projet.

Période d'épandage

L'article 31 du REA stipule que l'épandage de matières fertilisantes doit être fait entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année à moins que l'agronome ne précise une nouvelle période d'interdiction. À cet effet, l'OAQ est d'avis qu'une recommandation d'épandage après le 1^{er} octobre ne devrait, en aucune circonstance, être formulée a priori puisqu'il n'existe aucune justification agronomique et environnementale à de telles pratiques. Ainsi, le recours à un épandage après le 1^{er} octobre devrait se limiter aux situations où, pour une raison bien particulière qui ne relève pas d'un problème structurel d'entreprise, la cédule d'épandage prévue n'a pu être respectée, faisant en sorte qu'un correctif, à posteriori, se doit d'être apporté. Dans de tels cas, la recommandation de l'agronome, accompagnée d'une justification, devra faire l'objet d'un avis spécifique. Cet avis devra également comprendre les correctifs adressés à l'exploitant agricole pour qu'il puisse se conformer le plus rapidement possible.

Un dossier à suivre

Depuis son entrée en vigueur, le Règlement sur les exploitations agricoles a soulevé et soulevé encore de nombreuses questions d'éclaircissement de la part des agronomes. Outre les principales positions que nous venons de vous exposer au regard du REA et de sa mise en application, d'autres lignes directrices seront données au fur et à mesure que les agronomes 'vivront' avec le règlement et nous transmettront leurs commentaires et interrogations. Nous vous invitons donc à rester à l'affût des informations qui vous seront divulguées de façon à suivre ce dossier qui est certainement appelé à évoluer très rapidement au cours des mois à venir.



Questions sur le REA

Voici quelques-unes des nombreuses questions qui nous ont été adressées concernant l'interprétation agronomique du REA et auxquelles l'Ordre a répondu.

Nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à ces questions, ainsi qu'à celles qui s'ajouteront au fil des semaines, sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse www.oaq.qc.ca sous la rubrique INFO - REA

Question 1 / Que signifie « production annuelle de phosphore (P_2O_5) »? (art. 3, 28)

Question 2 / Un lieu d'élevage est-il l'ensemble des terres qu'un exploitant cultive, c'est-à-dire les terres possédées, les terres louées ou avec entente? (art. 3)

Question 3 / Un producteur possédant un lieu d'élevage sur fumier solide produisant annuellement moins de 1 600 kg de phosphore (P_2O_5) et un lieu d'épandage de plus de 15 ha en culture de foin et de céréales doit-il produire un PAEF pour avril 2003? (art. 22, 2^e alinéa)

Question 4 / La pomme de terre est-elle considérée comme une culture maraîchère dans le REA? (art. 22, 2^e alinéa)

Question 5 / Les abaques pour les cultures maraîchères et certaines grandes cultures sont inexistantes à l'annexe I du REA. Quelles valeurs doit-on alors utiliser? (note 7 à l'annexe I)

Question 6 / Un propriétaire d'un lieu d'épandage qui n'est pas exploitant agricole mais qui loue ses terres à un exploitant agricole doit-il faire un PAEF?

Question 7 / L'agronome peut-il regrouper des parcelles pour lesquelles il suppose une richesse semblable au niveau P et K, autant pour produire un PAEF qu'un bilan de phosphore? (art. 29)

Question 8 / Lors de l'élaboration du bilan de phosphore, doit-on se baser sur les relevés de La Financière agricole du Québec en ce qui a trait au nombre d'unités animales? (art. 36)

Question 9 / Quelles seront les solutions de rechange au stockage des amas au champ après le 1^{er} octobre 2005 (par exemple pour des producteurs de moutons qui n'ont pas de guide de bonnes pratiques agroenvironnementales)? (art. 56)

Question 10 / Est-ce que l'assurance responsabilité professionnelle proposée par l'OAQ couvre les agronomes lorsqu'il y a certains vides entre la mise en application du REA et les outils disponibles aux agronomes?

Question 11 / Est-ce que l'agronome salarié est responsable du suivi du PAEF s'il quitte son employeur?

Question 12 / À l'article 40 du REA, il est écrit qu'un avis de projet doit être présenté au MENV pour tout travail d'érection ou d'augmentation de capacité d'une fosse. Est-ce que ceci s'applique également pour une entreprise produisant annuellement moins de 1 600 kg de phosphore?

Question 13 / Lorsqu'il ne concerne que l'érection d'une fosse, l'avis de projet doit-il être signé par un agronome? (art. 40)

Retrait du tableau des membres de l'Ordre des agronomes du Québec

Nous vous avisons qu'en date du 24 mai 2002 ou du 27 juin 2002, les noms des personnes suivantes ont été retirés du tableau des membres de l'Ordre des agronomes du Québec pour non-renouvellement de leur permis d'exercice. Cependant, ces personnes ont peut-être régularisé leur situation depuis. Aussi, nous vous invitons à en faire la vérification auprès de l'OAQ.

Rappelons que la personne dont le nom est retiré du tableau des membres ne peut plus porter le titre d'agronome, ni pratiquer l'agronomie au Québec et que l'OAQ a redoublé sa vigilance à ce niveau au cours des dernières années.

Marsha Akkerhuis (5963) Ile-Perrot
Cécile Allard (3735) Nicolet
Jean Argeris (3441) Sainte-Foy
Jean Arseneault (4247) Saint-Laurent
Eric Aubin (5438) Ottawa
Louis Audet (5304) Saint-Liboire
Luc Audet (2085) Saint-Cyrille-de-Wendover
Claire Bard (5053) Saint-Nicolas
Stéphane Beaudoin (5382) Saint-Germain-de-Grantham
Isabelle Bélanger (5523) Saint-Pamphile
Pierre Bélanger (3376) Granby
Annie Belletère (5799) Saint-Bruno-de-Montarville
Pascale Benoit (5524) Port-Cartier
Louis Bernard (1347) Saint-Hyacinthe
Stéphanie Biron (5526) Cap-Rouge
Yves Bois (3349) Lachine
Hélène Boisvert (3157) Shawinigan
Daniel Bouchard (5633) Eastman
Jacques Boucher (1852) L'Ancienne-Lorette
Patrice Boulanger (5518) LaSalle
Jean Bourgeois (1226) Lévis
Dominique Braut (5306) Saint-Jean-Baptiste
Marjolaine Breton (3341) Cap-Rouge
Daniel Brière (3737) Saint-Hyacinthe
Roger Buckland (1869) Rigaud
Catherine Bureau (5582) Lennoxville
David Chabot (5678) Mont-Saint-Hilaire
André Chatland (1537) Nepean
Sixto Choque Bernabé (5740) Silery
Dany Corbin (5743) Coaticook
René Cormier (1896) Montréal
Pierre Côté (4049) Silery
Steve Côté (5534) Québec
Mathieu Couture (3574) Saint-Ephrem-de-Beauce
Alain Crevier (4019) Thetford Mines
Jacques Demers (4430) Saint-Nicolas
Martin Demers (5930) Saint-Hyacinthe
Yvon Désilets (3080) Saint-Wenceslas
Lamartine Dessalines (5975) Montréal
Yvon Douville (4292) Bécancour
Esther Doyon (5541) Boucherville
Richard Drolet (3568) Saint-Roch-des-Aulnaies
France-Judith Dubé (4347) Sherbrooke
Roger Dubuc (1419) Montréal
Yvon Dubuc (1296) Sainte-Foy
Renée Ducharme (2806) Dunham
Michel Duquette (3797) Granby
Hubert Duveusart (1620) Pointe-Claire
Suzanne Forget (4288) Montréal
Lyne Fournier (2644) Sainte-Foy
Liliane Gagnon (5190) Stoke
Pierre-Yves Gasser (5457) Chelsea
Martin Gaudet (3654) Sainte-Anne-des-Plaines
Véronique Gaudichon (2950) Nouvelle-Calédonie
Réjean Gaumond (3282) Saint-Jean-Christosme
Sylvain Gauthier (4778) Laval
Benoit Gendron (1404) Beaconsfield
Diane Gilbert (4424) Saint-Nicolas

Marie Gourley-Quinn (3939) Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot
Ann Grenier (5498) Drummondville
Yves Guertin (4858) Rock Forest
Chantal Hamel (4090) Sainte-Anne-de-Bellevue
Denys Hamelin (2376) Victoriaville
Normand Harbec (3361) Saint-Jean-sur-Richelieu
François Labelle (4578) Labelle
Marie-Josée Labranche (5697) Sainte-Famille, I.O.
Patricia Lamy (5598) Portneuf
Gérard Landry (3911) Dunham
Line Lapointe (4486) Sainte-Foy
Mario Lapointe (3694) Cap-Rouge
Julie Lavallée (4812) Sainte-Foy
Marcel Lavoie (1890) Saint-Pascal
Mélanie Leclerc (5881) Truro
Andréanne Léger (5506) Saint-Zotique
Caroline Lemay (4897) Alma
Claire Lemieux (3803) Prévost
Geneviève Létourneau (5950) Charlesbourg
Eric Lévesque (5365) Saint-Denis-sur-Richelieu
André Locas (5708) Saint-Adrien
Daniel Martin (3112) Sainte-Julie
Daniel Martineau (5769) Val-Bélair
Wesley Mason (1480) Lennoxville
Normand McHugh (2798) Pont-Rouge
Martin Ménard (5298) Roxton Pond
Anick Mercier (5310) Coaticook
Dominique Michaud (4773) Québec
Jean-Pierre Moisan (1793) Cammore
Pierre Morasse (5338) L'Ange-Gardien
Marie-Josée Morisset (5039) Saint-Jean-Christosme
Elisabeth Nourtier (5509) Antihès
Pierre Pagé (4387) Ile-Bizard
Guyline Paquet (4974) Saint-Eustache
Christian Paquin (4901) Québec
Chantal Paul (4136) Aylmer
Jacinthe Pelletier (4248) Montréal
Stéphane Pelletier (4914) Sainte-Perpétue
France Perron (5471) Aylmer
Prime-F. Pichette (2080) Saint-Jean-Christosme
André Plante (4599) Québec
Thierry Poiré (5777) Montréal
Louis-Marie Poissant (2887) Brébeuf
Catherine Pomares (5779) Québec
France Proulx (5324) Sainte-Marthe-du-Cap
John Purdon (1666) Arden
Marie-Odile Raymond (5782) Saint-Ferréol-les-Neiges
Mario Richer (4621) Saint-Liguori
Josée Riopel (4786) Beloeil
Claude Robin (2736) Saint-Félix-de-Valois
Lyne Robitaille (2792) Laval
Natalie Routhier (4368) Sainte-Julie
Roger jr Saint-Arneault (5219) Gaspé
Chantal Saint-Laurent (5136) Olds
Patricia Saint-Pierre (5514) Durham-Sud
Sébastien Sauvé (5180) Montréal
Daniel Savage (3110) Coaticook
Carole Simon (3158) Saint-Thomas-d'Aquin
Andrew G. Stairs (5379) Hemmingford
Cathy Syvestre (5207) Joliette
Reda Tahiri (5571) Beaumont
Philippe-Antoine Taillon (5993) Grande-Ile
Patrick Telegaue (4883) Montréal
Cari Thibeault (4435) Sherbrooke
Maryse Trahan (5480) Saint-Athanase
Chantal Tremblay (5205) Montréal
Georges H. Tremblay (1260) Rimouski
Sylvain Tremblay (5723) Saints-Anges
Sylvie Tremblay (2479) Saint-Hubert
Yohan Vaudrin (5663) Montréal
Sylvie Véronneau (5001) Coaticook
Jean-Claude Verville (1222) Charlesbourg
André Vézina (1853) Neuville
Raphaël Vlaxouou (5844) Montréal

Évolution du tableau des membres de l'OAQ au cours des cinq dernières années

	1998-1999 (au 31 mars)	1999-2000 (au 31 mars)	2000-2001 (au 31 mars)	2001-2002 (au 31 mars)	2002-2003 (au 31 juillet)
Nombre de membres	2 874	2 945	3 075	3 131	3 032
Non-renouvellement	99	97	71	118	147
Réinscriptions	34	31	29	37	28

L'an dernier, approximativement à la même date, soit au 31 juin 2001, le nombre de membres de l'OAQ était de 3018, alors que 9 mois plus tard, soit le 31 mars 2002, l'OAQ comptait 3131 membres, soit une hausse de 113 membres au cours de cette dernière période. On peut estimer, qu'en 2002-2003, l'année suivra son cours et que l'OAQ admettra plusieurs nouveaux agronomes, notamment lors des deux sessions d'examen à la pratique qui auront lieu le 20 septembre 2002 à Longueuil et le 15 novembre 2002 à Sainte-Foy. À ces nouveaux agronomes s'ajouteront aussi quelques réinscriptions.

Par ailleurs, il appert que le nombre de membres qui ne renouvellent pas leur adhésion est en hausse depuis deux ans et que cette situation ne peut laisser l'Ordre indifférent. En effet, bien que plusieurs personnes aient quitté l'OAQ depuis mars dernier parce qu'elles ont cessé de pratiquer la profession d'agronome, quitté le Québec ou encore qu'elles sont en congé de maternité, il y a lieu, et ce dès maintenant, de bien cerner quels sont les autres motifs qui peuvent inciter la décision de certains membres de ne plus renouveler leur adhésion à l'OAQ.

Alors que la profession d'agronome est de plus en plus requise au Québec, que la population s'intéresse de plus en plus à ce qui compose le contenu de « son assiette », qu'elle se sent de plus en plus concernée par les incidences des pratiques agricoles sur

l'environnement et invite les membres de l'OAQ, par la voix de son ministre de l'Environnement, à innover et à mettre en place dès maintenant les solutions qui s'imposent, bref, dans un tel contexte où on assiste à une recrudescence des besoins de professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans notre société, comment expliquer que des agronomes ne renouvellent pas leur permis d'exercice ?

Un sondage : À vous la parole!

Refusant d'avancer avec des œillères et très attentif aux besoins et aux attentes du milieu, votre ordre professionnel a décidé de prendre les devants et de s'enquérir, auprès des membres actuels, de leur vision de la profession et de leurs attentes envers l'OAQ et ce, par le biais d'un sondage inséré dans cette édition de l'*Agro-Nouvelles*. Ce sondage répond aux priorités d'action que nous nous sommes données dans notre plan d'action stratégique 2002-2006, dont notamment celle de stimuler le sentiment d'appartenance à l'OAQ. Vos réponses nous permettront tous ensemble de continuer à aller de l'avant. La parole est à vous! Nous vous lirons avec attention!

—AVIS DE RECHERCHE—

Joseph Gendreau – Saint-Nicolas

André Rémillard – Sherbrooke

Les conflits d'intérêts



M. Georges O'Shaughnessy, agr.
Syndic

Au Québec, en matière de pratique professionnelle, un principe sous-tend tous les autres: le professionnel doit placer les intérêts de son client au premier plan. Si l'agronome se trouve dans une situation où ce n'est pas le cas, alors il y a risque de conflit d'intérêts.

Notre Code de déontologie recèle quelques articles qui traitent directement des conflits d'intérêts ou de notions qui y sont afférentes:

- **Désintéressement:**
C.D. 3.05.01 L'agronome doit subordonner son intérêt personnel à celui de son client.
- **Intégrité:**
C.D. 3.02.01 L'agronome doit s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité.
- **Neutralité des services-conseils et indépendance:**
L'agronome doit en tout temps conserver sa neutralité et son indépendance afin de donner des conseils non biaisés et d'agir à l'avantage de son client.
- **C.D. 3.05.03** L'agronome doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un agronome:
 - a) est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son client ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent en être défavorablement affectés;
 - b) n'est pas indépendant comme conseiller pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel.
- **Secret professionnel:**
C.D. 3.06.06 L'agronome ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

Des questions à se poser

Quand on parle d'intérêts, il n'y a pas toujours, de prime abord, des questions pécuniaires en jeu. Bien qu'en bout de ligne il puisse, la plupart du temps, y avoir préjudice financier pour le client, il peut également être question de renseignements confidentiels et de secret professionnel. Il est parfois difficile de trancher au couteau les situations où il y a ou non conflit d'intérêts. Mais, généralement, il s'agit d'une question de « gros bon sens ». En fait, l'agronome devrait se poser quelques questions de base quand il appréhende un conflit d'intérêts:

- Mon action risque-t-elle de nuire aux intérêts de mon client?
- Suis-je en train de faire passer mon intérêt personnel en premier lieu?
- Est-ce que je représente ou travaille pour des clients dont les intérêts sont opposés?
- Y a-t-il un risque que j'utilise de l'information d'un dossier d'un client pour mon bénéfice personnel ou celui d'un autre client?

Cette liste pourrait évidemment être beaucoup plus longue... Mais si on peut répondre « oui » à une de ces questions, il y a alors un risque élevé, sinon une certitude, d'être en situation de conflit d'intérêts.

L'apparence de conflit d'intérêts

S'il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêts, il ne doit pas non plus y avoir apparence de conflit d'intérêts. D'ailleurs, dans le nouveau Code de déontologie des agronomes qui est entré en vigueur le 19 septembre dernier, on a ajouté cette notion, si bien que le nouvel article qui traite de cette question se lit comme suit:

C.D. 29 Dès qu'il constate qu'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts, l'agronome doit en aviser son client et, s'il désire honorer son contrat de service professionnel, obtenir une autorisation écrite de son client à cet effet.

Quelques exemples

Voici deux exemples de situations où un conflit d'intérêts est possible ou patent.

- **Travail simultané pour deux employeurs**: dans un tel cas, l'agronome devrait voir à ce que les règles soient bien établies avec les employeurs, comme le partage du temps de travail entre les deux endroits et l'utilisation des lieux de travail de chacun, et voir à prendre toutes les mesures pour garantir l'étanchéité des informations entre les deux entreprises (renseignements concernant les clients, l'employeur, etc.). Il devrait également s'assurer qu'il n'y ait pas de chevauchement ou d'antagonisme entre les clients des deux employeurs; si c'était le cas, il pourrait alors y avoir conflit d'intérêts. Il y aurait du moins apparence de conflit...
- **Coiffer plusieurs chapeaux à la fois auprès d'un même client**: par exemple, être conseiller pour un groupement de producteurs (qui sont en droit de s'attendre à des conseils neutres et désintéressés) et être également propriétaire d'une entreprise qui vend des produits à ces mêmes producteurs. Même si ce n'est pas le cas (on présume de la bonne foi de l'agronome), on pourrait être porté à penser que les renseignements que l'agronome fournira pourraient être biaisés et favoriser l'achat des produits de l'agronome par les clients, au détriment de produits concurrents. Une telle situation est clairement un conflit d'intérêts.

Un conflit d'intérêts en vue... Que faire ?

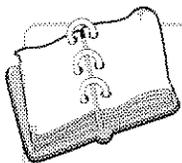
Dès qu'on entrevoit un problème à ce chapitre, il faut d'abord aviser le client. Notre Code de déontologie est clair à ce sujet :

- **C.D. 3.05.04** Dès qu'il constate qu'il se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, l'agronome doit en aviser son client et lui demander s'il l'autorise à continuer son mandat.

Si l'agronome croit qu'il est préférable de cesser d'œuvrer pour le compte du client, il faut savoir que le conflit d'intérêts constitue un motif juste et raisonnable pour se retirer d'un dossier, tel que le précise notre Code de déontologie.

- **C.D. 3.03.05** L'agronome ne peut, sauf pour un motif juste et raisonnable, cesser d'agir pour le compte d'un client. Constituent notamment des motifs justes et raisonnables :
a) la perte de la confiance du client;
b) le fait que l'agronome soit en situation de conflit d'intérêts ou dans un contexte tel que son indépendance professionnelle pourrait être mise en doute; (...).

Chose certaine, dans de tels cas, il vaut mieux opter pour la transparence et la clarté. Autrement, l'agronome s'expose à ce qu'un client se plaigne de son comportement professionnel au syndicat. Ce dernier, s'il croit qu'il y a matière à conflit d'intérêts, pourrait éventuellement déposer une plainte disciplinaire à l'endroit de cet agronome devant le comité de discipline de l'Ordre des agronomes.



À l'agenda

11 octobre 2002 – Congrès du Boeuf « Planifier pour mieux produire » (1/2 journée), organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) en collaboration avec le Comité bovins de boucherie, Victoriaville. Info: (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537

11-13 octobre 2002 – Congrès de l'Association des détaillants en Alimentation du Québec (A.D.A.), Manoir Richelieu, Pointe-au-Pic. Info: Diane Héту, 1 800 363-3932

18 octobre 2002 – Colloque chèvre « La rentabilité individuelle: un projet collectif », organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), Drummondville. Info: (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537

24 octobre 2002 – 26^e Symposium sur les bovins laitiers « Préparez l'avenir », organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), Sherbrooke. Info: (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537

24-25 octobre 2002 – « La santé par les probiotiques: Perspectives biofonctionnelles », organisé par la Fondation des gouverneurs du Centre de recherche et de développement sur les aliments de Saint-Hyacinthe. Info: Ariane Fortier, (450) 773-1105, fortierar@em.agr.ca

5 novembre 2002 – Colloque porc « Comprendre...pour mieux saisir les opportunités! », organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), Saint-Hyacinthe. Info: (418) 523-5411 ou 1 888 535-2537

5 novembre 2002 – « Leadership en développement de produits et de marchés », organisé par la Fondation des gouverneurs du Centre de recherche et de développement sur les aliments de Saint-Hyacinthe. Info: Ariane Fortier, (450) 773-1105, fortierar@em.agr.ca

6 novembre 2002 – Colloque sur le phosphore « Une gestion éclairée! », organisé par l'Ordre des agronomes du Québec et l'Association professionnelle des agronomes du Québec, Hôtel Best Western Universel, Drummondville. Info: (514) 596-3833 ou 1 800 361-3833, agronome@oaq.qc.ca

Formation et activités

Activités de formation continue sur les PAEF, les PAEV et le phosphore à compter de janvier 2003

L'an dernier, plus de 270 agronomes ont participé aux onze activités de formation sur les PAEF, les PAEV et le phosphore qui se sont tenues dans sept régions du Québec. Devant l'intérêt manifesté depuis par plusieurs autres agronomes, de nouvelles sessions de formation seront offertes dès janvier 2003.

Cette activité, organisée par l'OAQ en collaboration avec le MENV, s'adresse exclusivement aux agronomes et, plus particulièrement, à ceux et celles qui sont impliqués d'une façon quelconque dans des interventions de fertilisation auprès des entreprises agricoles. Une fiche d'inscription mentionnant les dates et lieux des prochaines sessions sera encartée dans le prochain *Agro-Nouvelles*.

ERRATUM

Agro-Nouvelles, édition juillet - août 2002

- Dans le texte présentant les membres du Bureau 2002-2003, on peut lire que M. Richard Wieland est directeur de recherche et développement au Centre de recherche et de développement en agriculture (CRDA) du MAPAQ. Le CRDA est un centre collégial de transfert de technologie sans lien avec le MAPAQ, si ce n'est que le CRDA travaille en collaboration avec le MAPAQ pour le développement de l'agriculture au Québec. (Pour plus d'informations vous pouvez consulter le www.crda.qc.ca)
- Dans le texte soulignant les 75 ans de vie agronomique de M. J. Rosario Pelletier, agr., il aurait fallu écrire que ce dernier a obtenu un baccalauréat en sciences agricoles et non en sciences animales et qu'il a été régisseur à la Ferme expérimentale de Farnham de 1937 à 1959.

Réinscription à l'Ordre

Francine Bond (3653)
Saint-Magloire (6 août 2002)

Nos condoléances

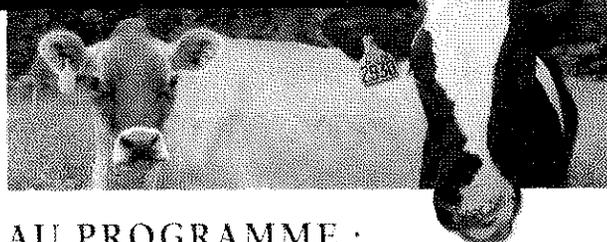
Ephrem Boudreau (26 juin 2002)
Promotion 1931 (Hull)
Jean-Paul Tremblay (15 juillet 2002)
Promotion 1952 (ancien membre)
Marielle Lussier-Chouinard (4 août 2002)
Promotion 1978 (Victoriaville)

26^e SYMPOSIUM SUR LES BOVINS LAITIERS

Nouveauté
Le Symposium dans un cadre exceptionnel : le campus de l'Université de Sherbrooke

Judi 24 octobre 2002

Profitez de la présence du stand corporatif du CRAAQ pour vous procurer le nouveau CD-Rom du Guide Bovins laitiers !



Préparez l'avenir!

AU PROGRAMME :

Équilibrer les rations pour les acides aminés : rêve ou réalité ?

Bloc génisses :

- Santé des nouveau-nés
- L'alimentation optimisée du jeune veau
- Gestion alternative des veaux : amélioration du bien-être et de la production

La production laitière québécoise en 2010

Les compétences émotionnelles et la gestion des ressources humaines

Le comportement, le confort et la santé de la vache laitière

La biosécurité à la ferme

La génétique, plus qu'une question d'apparence

IPT : Information, persévérance, travail



Une initiative du Comité bovins laitiers

Pour information : 418-523-5411 ou 1-888-535-2537

Vous pouvez télécharger le dépliant à partir du site internet : www.craaq.qc.ca

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 11 OCTOBRE 2002 ET BÉNÉFICIEZ DES PRIVILÈGES SUIVANTS :

Un accueil plus rapide le matin • La seule façon d'avoir un dîner
L'assurance de recevoir un cahier de conférences

Colloque sur le phosphore

Colloque sur le phosphore

Une gestion éclairée!

Sil est un colloque attendu cette année, c'est bien celui sur le thème du phosphore qui aura lieu le 6 novembre prochain à Drummondville. Initié par l'Ordre des agronomes du Québec, en collaboration avec l'Association professionnelle des agronomes du Québec, ce colloque s'adresse aux agronomes et à toutes autres personnes intéressées par la problématique du phosphore. Il s'agit là d'une occasion unique de parfaire ses connaissances scientifiques et d'être à jour quant à l'application pratique.

Nous vous rappelons que la date limite de préinscription est le 19 octobre 2002 et qu'il vaut mieux faire vite ... Si vous n'avez pas reçu le programme du colloque, nous vous invitons à nous appeler ou encore à le consulter sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse suivante : <http://www.oaq.qc.ca>

Les conférenciers

Nous vous présentons les conférenciers qui, lors du colloque sur le phosphore, partageront avec les participants les résultats de leurs recherches et de leurs travaux. Histoire de vous mettre l'eau à la bouche!



M. Léon-Étienne Parent, agr., Ph. D.

M. Léon-Étienne Parent, agr., Ph. D.

Le flux et la dynamique du phosphore dans les sols agricoles québécois

M. Léon-Étienne Parent est agronome et professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (FSAA). Il a notamment travaillé au développement de l'indicateur agroenvironnemental (P/AI) pour le nouveau guide de fertilisation ainsi qu'au développement du diagnostic CND (Composition Nutritive

Diagnostique) qui permet, entre autres, de diagnostiquer globalement la composition d'un sous-système de culture. M. Parent a également développé le concept des engrais organominéraux, une solution à la valorisation agricole et horticole des surplus de fumiers et de lisiers et d'autres biomasses. Plusieurs de ses travaux ont porté sur l'amélioration des systèmes de culture.



M. Michel Patoine, agr. et ing., M. Sc.

M. Michel Patoine, agr. et ing., M. Sc.

Le phosphore en milieu aquatique dans les agroécosystèmes

M. Michel Patoine est agronome et ingénieur spécialisé sur les questions agricoles à la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSÉE) du ministère de l'Environnement du Québec (MENV). Ses travaux s'orientent principalement vers le développement des relations entre des paramètres agricoles, comme le phosphore des sols et la qualité des cours

d'eau. Ce sujet a fait l'objet d'un article diffusé en 2002 dans la revue *Vecteur environnement* dont M. Patoine est co-auteur. Il a également apporté sa collaboration scientifique à la revue de littérature sur les pertes de phosphore à la ferme et le développement de relations mathématiques supportant le logiciel LOPHOS pour un article dans le numéro de septembre 2002 de la revue *Vecteur environnement*. M. Patoine a effectué des études d'impacts environnementaux du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) et des modifications relatives à la fertilisation phosphatée. Il a aussi rédigé un document de réflexion sur la capacité des sols du territoire québécois à supporter les élevages.

Colloque sur le phosphore

Les conférenciers

(suite)



M. Richard Beaulieu,
agr., M. Sc.

L'aspect réglementaire en agro-environnement: concepts qui sous-tendent la réglementation et les objectifs visés

M. Richard Beaulieu est agronome et chargé du dossier de la fertilisation agroenvironnementale à la Direction des politiques du secteur agricole du MENV. Il a auparavant enseigné en fertilisation à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. M. Beaulieu a travaillé aux premières versions des critères de valorisation des boues de stations d'épuration municipales et développé des coefficients d'efficacité de l'azote des boues municipales au cours de son projet de maîtrise. M. Beaulieu a été membre de la section chimie-fertilité du CRAAQ de 1987 à 2002.



M. Pierre Beaudet,
agr.

La fertilisation et la gestion du risque agroenvironnemental

M. Pierre Beaudet est agronome et agent de recherche socio-économique à la Direction de l'environnement et du développement durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ses activités au sein du ministère portent principalement sur la gestion des fertilisants. À l'aide de différents indicateurs agroenvironnementaux, il contribue à mesurer l'impact de différentes options pour diminuer la charge des fertilisants, particulièrement celle du phosphore ainsi qu'à établir des objectifs de réduction.



M. Jean Cantin, agr.

Les outils actuels de mesure du phosphore à la ferme

M. Jean Cantin est agronome et conseiller en fertilisation des grandes cultures à la Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, du MAPAQ. Il a occupé plusieurs emplois comme conseiller en conservation des sols et en gestion des fumiers. Depuis cinq ans, M. Cantin se consacre à la problématique de la fertilisation en phosphore dans la culture du maïs-grain. Il a présenté plusieurs conférences sur les résultats d'essais d'engrais de démarrage obtenus sur près de 300 entreprises agricoles majoritairement membres des clubs agroenvironnementaux. Au cours des deux dernières années, M. Cantin a travaillé étroitement avec le Centre de Recherche sur les Grains (CÉROM) pour consolider l'expertise acquise en fertilisation phosphatée.



M. Marcel Giroux,
agr., M. Sc.

L'évolution des teneurs en phosphore dans les sols selon leur fertilité, leur richesse en phosphore et les types de sol

M. Marcel Giroux est agronome et chercheur en chimie et fertilité des sols à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Ses activités de recherche portent, entre autres, sur l'évaluation des méthodes d'analyse des sols, le développement du critère de saturation en phosphore (P/AI) des sols et la mesure des pertes d'éléments nutritifs dans les eaux de ruissellement et de drainage souterrain ainsi que sur la valeur fertilisante des engrais de ferme. Il réalise également des essais de longue durée sur l'évolution des propriétés des sols et de leur teneur en éléments nutritifs. M. Giroux contribue à l'établissement de grilles de fertilisation NPK pour les cultures de la pomme de terre, du canola, du maïs et des prairies.



M. Aubert Michaud,
agr., M. Sc.

Les outils d'évaluation et de gestion du risque, du bassin versant au champ ... des diagnostics plus précis et porteurs de solutions

M. Aubert Michaud est agronome et candidat au doctorat à la FSAA de l'Université Laval. Il est chercheur en conservation des sols et de l'eau à l'IRDA. Il a travaillé de nombreuses années à titre de conseiller agricole au MAPAQ, où il a coordonné des activités de formation continue, d'encadrement de réseaux d'essais à la ferme, de promotion et de mise en œuvre de programmes d'aide financière à l'égard de la conservation des sols et de l'eau. Ses recherches en cours portent principalement sur le contrôle des sources diffuses de contamination de l'eau dans le cadre d'actions concertées en bassins versants agricoles.



M. Pierre Baril, agr.
et ing., Ph. D.

Ce qui se passe en matière de phosphore en dehors du Québec

Monsieur Pierre Baril est agronome et ingénieur et depuis 2002, sous-ministre adjoint à la Direction générale des politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales au ministère de l'Environnement du Québec. Il a occupé auparavant le poste de vice-président recherche et développement des technologies du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). M. Baril a participé et dirigé de nombreux projets reliés à la gestion des eaux et du sol en milieu naturel, urbain et rural. Ses connaissances diversifiées lui permettent d'avoir une vision globale des problèmes environnementaux et de maîtriser les outils les plus performants nécessaires à leur résolution. De plus, il est appelé à agir comme expert dans le domaine de l'eau auprès du Programme des Nations-Unies pour le développement ainsi qu'auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il est aussi président du Réseau international des organismes de bassin.

Ordre des agronomes du Québec

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3
Téléphone : (514) 596-3633 • 1 800 351-3933
Téléfax : (514) 596-2974 • Courriel : agronome@oaa.qc.ca
www.oaa.qc.ca

Responsable de l'édition
Louise Lavoie
Revision
Denise Dugas

Conception graphique
Pavane Intocom
Impression
Pavane Intocom
 Tirage
3 750

Dépot légal
Bibliothèque nationale
du Québec, 9363 6055-6055
POSTE-PUBLICATIONS
1457292

Imprimé sur
papier recyclé.

Colloque sur le phosphore

Les conférenciers (suite)



M. Richard Beaulieu,
agr., M. Sc.

critères de valorisation des boues de stations d'épuration municipales et développé des coefficients d'efficacité de l'azote des boues municipales au cours de son projet de maîtrise. M. Beaulieu a été membre de la section chimie-fertilité du CRAAQ de 1987 à 2002.

M. Richard Beaulieu, agr., M. Sc.

L'aspect réglementaire en agro-environnement: concepts qui sous-tendent la réglementation et les objectifs visés

M. Richard Beaulieu est agronome et chargé du dossier de la fertilisation agroenvironnementale à la Direction des politiques du secteur agricole du MENV. Il a auparavant enseigné en fertilisation à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. M. Beaulieu a travaillé aux premières versions des



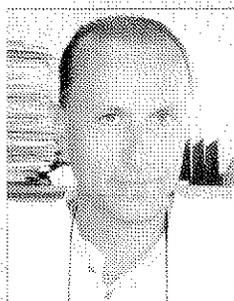
M. Pierre Beaudet,
agr.

pour diminuer la charge des fertilisants, particulièrement celle du phosphore ainsi qu'à établir des objectifs de réduction.

M. Pierre Beaudet, agr.

La fertilisation et la gestion du risque agroenvironnemental

M. Pierre Beaudet est agronome et agent de recherche socio-économique à la Direction de l'environnement et du développement durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ses activités au sein du ministère portent principalement sur la gestion des fertilisants. À l'aide de différents indicateurs agroenvironnementaux, il contribue à mesurer l'impact de différentes options



M. Jean Cantin, agr.

plusieurs conférences sur les résultats d'essais d'engrais de démarrage obtenus sur près de 300 entreprises agricoles majoritairement membres des clubs agroenvironnementaux. Au cours des deux dernières années, M. Cantin a travaillé étroitement avec le Centre de Recherche sur les Grains (CEROM) pour consolider l'expertise acquise en fertilisation phosphatée.

M. Jean Cantin, agr.

Les outils actuels de mesure du phosphore à la ferme

M. Jean Cantin est agronome et conseiller en fertilisation des grandes cultures à la Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, du MAPAQ. Il a occupé plusieurs emplois comme conseiller en conservation des sols et en gestion des fumiers. Depuis cinq ans, M. Cantin se consacre à la problématique



M. Marcel Giroux,
agr., M. Sc.

lement et de drainage souterrain ainsi que sur la valeur fertilisante des engrais de ferme. Il réalise également des essais de longue durée sur l'évolution des propriétés des sols et de leur teneur en éléments nutritifs. M. Giroux contribue à l'établissement de grilles de fertilisation NPK pour les cultures de la pomme de terre, du canola, du maïs et des prairies.

M. Marcel Giroux, agr., M. Sc.

L'évolution des teneurs en phosphore dans les sols selon leur fertilité, leur richesse en phosphore et les types de sol



M. Aubert Michaud,
agr., M. Sc.

promotion et de mise en œuvre de programmes d'aide financière à l'égard de la conservation des sols et de l'eau. Ses recherches en cours portent principalement sur le contrôle des sources diffuses de contamination de l'eau dans le cadre d'actions concertées en bassins versants agricoles.

M. Aubert Michaud, agr., M. Sc.

Les outils d'évaluation et de gestion du risque, du bassin versant au champ ... des diagnostics plus précis et porteurs de solutions

M. Aubert Michaud est agronome et candidat au doctorat à la FSAA de l'Université Laval. Il est chercheur en conservation des sols et de l'eau à l'IRDA. Il a travaillé de nombreuses années à titre de conseiller agricole au MAPAQ, où il a coordonné des activités de formation continue, d'encadrement de réseaux d'essais à la ferme, de



M. Pierre Baril, agr.
et ing., Ph. D.

une vision globale des problèmes environnementaux et de maîtriser les outils les plus performants nécessaires à leur résolution. De plus, il est appelé à agir comme expert dans le domaine de l'eau auprès du Programme des Nations-Unies pour le développement ainsi qu'auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il est aussi président du Réseau international des organismes de bassin.

M. Pierre Baril, agr. et ing., Ph. D.

Ce qui se passe en matière de phosphore en dehors du Québec

Monsieur Pierre Baril est agronome et ingénieur et depuis 2002, sous-ministre adjoint à la Direction générale des politiques environnementales en matière d'eau, d'activités agricoles et municipales au ministère de l'Environnement du Québec. Il a occupé auparavant le poste de vice-président recherche et développement des technologies du

Ordre des agronomes du Québec

1031, rue Sherbrooke Est, bureau 210, Montréal (Québec) H2L 1L3
Téléphone : (514) 596-3833 • 1-800-361-3833
Télécopieur : (514) 596-2974 • Courriel: agronomes@oaaq.qc.ca
www.oaaq.qc.ca

Responsable de l'édition
Claude Larocque
Révision
Denise Dupuis

Conception graphique
Francis Rivest
Impression
Papier d'Ardenne
Tirage
3777

Dépot légal
Bibliothèque nationale
du Québec, B2N 093-1163
POSTE-PUBLICATIONS
145722

Imprimé sur
papier recyclé.